

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE
DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

Présents : M. BLEGER Philippe, Maire, KOEBERLE Isabelle, KLEIN Sébastien, HEYBERGER Danielle, adjoints et MM. BOMMENSATT Marc, DANNER Aude, FLEITH Paul-André, HUMBRECHT Dominique, KLEIN Jean-Marie, KLEIN Robin, KOEBERLE Jean-Baptiste, RAFFATH Florence, SALBER Fabrice, SCHOHN Béatrice et SIMON Audrey, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

A donné procuration : néant

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2026
 2. Désignation du secrétaire de séance
 3. Adoption du Compte Financier Unique 2025 du budget principal
 4. Subventions 2026
 5. Modification du titulaire de la location de chasse réservataire pour le bail 2024-2033
 6. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
 7. Désignation du délégué à Territoire d'Énergie Alsace
 8. Compte-rendu des commissions
 9. Point divers et communication
-

POINT N° 1 (28/2026) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 (29/2026) – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Paul-André FLEITH, secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

POINT N°3 (30/2026) – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Arrivée de M. Sébastien KLEIN à 18h42.

Arrivée de M. Jean-Baptiste KOEBERLE à 19h03.

Le Maire, M. BLEGER Philippe, cède la parole à Mme KOEBERLE Isabelle, première adjointe, qui présente le compte financier unique de l'exercice 2025.

Puis, le Maire soumet le CFU à l'approbation et au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte financier unique 2025,

APPROUVE sans observation, le compte financier unique de l'exercice 2025

ARRETE les résultats comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	910 308.60	749 962.85
Recettes de l'exercice	1 087 289.50	362 994.46
Résultat de l'exercice	+ 176 980.90	- 386 968.39
Résultat reporté	122 955.82	- 175 449.11
Résultat final	299 936.72	- 562 417.50
Excédent global	- 262 480.78	

Adopté à l'unanimité.

POINT N° 4 (31/2026) – SUBVENTIONS 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de conditionner l'octroi d'une subvention à l'envoi du compte-rendu de l'assemblée générale et du bilan financier de l'année écoulée auprès des services de la mairie ;

DECIDE de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

4.1 – Associations locales

ASSOCIATION	2025	2026
Amicale des Anciens Combattants	250	250
Amicale des Diables Rouges	250	250
Amicale du SIVU du Château (Sapeurs-Pompiers)	250	250
Association Rénovation de la chapelle Ste Croix	250	250
Association Au Fil des Idées	250	250
Association Sportive	250	250
Chorale Ste-Cécile	250	250
Club Vosgien	250	250
Comité des Fêtes	250	250

Société de Musique Echo du Haut-Koenigsbourg	250	250
Association des Pêcheurs à la ligne	250	250
Syndicat Viticole	250	250
Tennis Club	250	250
Amicale de donateurs de sang bénévoles	250	250
EMGH : Ecole de Musique Guémar St-Hippolyte	250	250
Aides à la rénovation de maisons	3 000	6 000
Groupement d'action sociale	90	90
Les p'tits filous	250	250
Ecole de Musique les Ménétriers	300	300
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays de Ribeauvillé	150	150
Cercle Saint-Sébastien Tennis de table	/	250
Association Jumelage d'Amitiés Saint-Hippolyte	/	250
TOTAL	7 540	11 040

4.2 – Associations caritatives

ASSOCIATION	2025	2026
Prévention Routière	50	50
AIDES	50	50
APAMAD	150	150
ESPOIR	50	50
APAEI St André Cernay	50	50
La Manne	150	150
Les Restaurants du cœur	150	150
DELTA REVIE	50	50
Chiens Guides de l'Est	50	50
AFSEP (sclérose en plaques)	50	50
ARAHM (handicapés moteurs)	50	50
Sépia (Suicide, Ecoute Prévention Intervention Adolescent)	50	50
Association Ste Véronique (Aide au Burkina Faso)	250	200
La Banque Alimentaire du Haut-Rhin	/	50
TOTAL	1 150	1 150

Monsieur Paul-André FLEITH quitte la séance à 19h50 et ne participe pas au vote.

Mme Isabelle KOEBERLE s'abstient.

Adopté à 13 voix POUR.

POINT N° 5 (32/2026) – MODIFICATION DU TITULAIRE DE LA LOCATION DE CHASSE RESERVATAIRE POUR LE BAIL 2024-2033

En raison du changement de titulaire de la location de la chasse réservataire pour le bail 2024-2033, nous devons procéder à la modification de la délibération 51/2024 du 10/06/2024. En effet, le locataire de chasse auparavant désigné comme étant M. Stéphane BOISSON et dorénavant M. Jean-Pierre BOISSON.

Ainsi, M. Jean-Pierre BOISSON étant propriétaire réservataire d'une surface de 101ha 46a 31ca, devra s'acquitter d'une redevance, l'abandon du produit de la location des chasses à la commune ayant été décidé.

Le montant de cette redevance est fixé à :

- Loyer des lots n°1 à n°4 (le lot n° 5 étant situé sur le ban de Guémar qui est chasse réservée de la commune) : 70 000 €
- Surface des lots n° 1 à n° 4 : 1 321ha
- Surface de la chasse réservée de M. BOISSON Jean-Pierre : 101ha 46a 31ca

$$\text{Soit : } \frac{70\,000 \text{ €} \times 101\text{ha } 46\text{a } 31\text{ca}}{1\,321\text{ha}} = 5\,376.55 \text{ €}$$

- Vu l'article L. 429-17 du Code de l'Environnement ;
Vu l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2023 arrêtant le cahier des charges type des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE à 5 376.55 € la redevance à verser annuellement par M. Jean-Pierre BOISSON, selon le mode de calcul ci-dessus pour la période 2024-2033.

Adopté à l'unanimité dont une procuration.

POINT N° 6 (33/2026) – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres dans les communes de moins de 2 000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 6 commissaires

Pour information, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Commissaires titulaires : Audrey SIMON, Béatrice SCHOHN, Marc BOMMENSATT, Jean-Baptiste KOBERLE, Isabelle KOBERLE, Aude DANNER, Claude HUBER, Jean-Michel FRANTZ, Colette MEYBLUM, Richard RUBIN, Marcel SCANDELLA, Gérard BAGY.

Commissaires suppléants : Sébastien KLEIN, Fabrice SALBER, Florence RAFFATH, Jean-Marie KLEIN, Paul-André FLEITH, Danielle HEYBERGER, Jean-Luc ZIRGEL, Sylvie LEONHART, André KLEIN, Michel RAFFATH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la liste suivante pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques,

- Proposition de commissaires titulaires : Audrey SIMON, Béatrice SCHOHN, Marc BOMMENSATT, Jean-Baptiste KOBERLE, Isabelle KOBERLE, Aude DANNER, Claude HUBER, Jean-Michel FRANTZ, Colette MEYBLUM, Richard RUBIN, Marcel SCANDELLA, Gérard BAGY ;
- Proposition de commissaires suppléants : Sébastien KLEIN, Fabrice SALBER, Florence RAFFATH, Jean-Marie KLEIN, Paul-André FLEITH,

Danielle HEYBERGER, Jean-Luc ZIRGEL, Sylvie LEONHART, André KLEIN,
Michel RAFFATH.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

POINT N° 7 (34/2026) – DESIGNATION DU DELEGUE A TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE (TEA)

Vu les articles L.2122-7 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 1997 portant création de Territoire d'Énergie Alsace (TEA) ;
Vu l'article 9-1 des statuts indiquant la répartition du nombre de délégué(e)s ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué(e)s ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégué(e)s ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégué(e)s (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret) ;

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret ;

DESIGNE Philippe BLEGER comme délégué représentant.

Adopté à l'unanimité.

POINT N° 8 (35/2026) – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission environnement du 13/04/2026

Mme Danielle HEYBERGER revient sur la tenue de la journée géranium, ce fut une réussite avec beaucoup de monde et une satisfaction générale.

La discussion porte également sur la journée citoyenne et l'organisation des chantiers. Le conseil municipal fait le point sur les inscrits.

Commission travaux du 15/04/2026

À la suite des infiltrations d'eau à la salle des fêtes, deux devis ont été fournis de la part des entreprises Deiss et Bilz mais nous allons encore en solliciter d'autres.

Une nouvelle discussion sera engagée dès réception de l'ensemble des devis.

Les élus ont constaté au dépôt incendie des fissures sur un des murs et une autre sur le mur de soutènement du parking. Plusieurs devis ont été sollicités. Il est notamment conseillé de réaliser une étude de sol pour affiner les travaux nécessaires.

Il a été également discuté des aménagements extérieurs dont l'installation d'une citerne de récupération des eaux de pluies et de la réfection du parking et des abords.

Vente de foin : 18 lots de 1ha = 371 euros par ha
6 678 euros au total

Commission communication du 22/04/2026

Une réflexion globale est entamée concernant les supports de communication : parution trimestrielle, mise en avant des associations avec transmission de photos. Une prochaine réunion est prévue début juin pour l'édition d'un « Saint-Hipp et vous ».

Dans le bulletin annuelle « Les cigognes » : il sera publié des photos des anniversaires et des textes sur la commune. La rédaction sera ouverte aux associations intéressées. Marc FRENNET se propose d'alimenter la page Facebook.

POINT N°9 (36/2026) – POINTS DIVERS ET COMMUNICATION

9.1 Journée citoyenne du 09/05/202

Le maire, Philippe BLEGER, rappelle qu'à ce jour, il manque de monde sur certains chantiers et souhaite impliquer les élus encore non-inscrits, dans l'idée que chacun soit présent.

9.2 Recrutement des saisonniers pour la période estivale 2026

Le maire, Philippe BLEGER, annonce les candidats retenus pour un emploi saisonnier au sein de la commune. Il s'agit de :

- Julie RAFFATH du 01/07 au 21/07
- Léa HEINRICH du 13/07 au 31/07
- Timothé LARCHER du 27/07 au 14/08

9.3 Encombrement d'un terrain au Runtz

Le maire présente aux conseillers la situation conflictuelle d'une parcelle privée située dans le Runtz dont l'usage du propriétaire va à l'encontre des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme. Malgré plusieurs avertissements, plusieurs constats et un rappel à l'ordre, le propriétaire s'entête à continuer le dépôt de déchets sur une parcelle classé en zone nature.

Une procédure est engagée pour rétablir l'ordre mais cela prend du temps. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu et une nouvelle réunion est prévue mardi 28/04/2026.

9.3 Difficultés de stationnement

Le maire rappelle les difficultés que les habitants rencontrent lorsqu'ils souhaitent se stationner et les conflits de voisinage qui en découlent. Un marquage au sol a été effectué rue du collège mais cela n'a pas réglé tous les problèmes. Un plan de stationnement est en cours de réflexion pour être appliqué à l'ensemble du village.

La présence en nombre de cônes de chantier et autres objets en tout genre installés par les riverains afin de se réserver une place de stationnement accentue le problème. Il est rappelé que ces objets sont présents sur la voie publique en toute illégalité et qu'un message de prévention va prochainement être envoyé par la commune pour signaler que ces objets pourront être retiré sans justificatif.

9.4 Prises de parole

Mme Béatrice SCHOHN prend la parole au nom de Dominique HUMBRECHT afin de savoir si la commune était au courant du déplacement de terre et de la modification du chemin au chemin Sonderholzweg. Sébastien KLEIN, adjoint au maire, répond qu'il était au courant et qu'il s'agissait de la réfection du grillage et du nivelage du terrain. L'ONF a également été prévenu afin de prévenir la potentielle chute d'arbres.

M. Jean-Marie KLEIN prend la parole afin de savoir ce qu'il devient du groupe de travail désigné l'an dernier au sujet de la réfection de l'orgue. Le maire, Philippe BLEGER propose fusionner ce groupe de travail avec la commission constituée le mois dernier concernant l'Eglise puisque les membres sont les mêmes.

---oo0oo---

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 08 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,
Paul-André FLEITH



Le Maire,
Philippe BLEGER

